

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

16 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi seize juillet, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée, après convocation légale en date du neuf juillet deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, Mme Emmanuelle RENAUD M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme François NOBLET, Mme Valérie DREYFUS, M. Bernard PAUGAM, M. Sébastien ARROUET, M. Francis WETTA, Mme Anne-Sophie SIMON, M. Gilles BERRÉE, Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Christel GAUTIER

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique VIGNAUX
M. Dominique GOMEZ donne procuration à Mme Catherine LE TRIONNAIRE
Mme Marylène JEGO donne procuration à M. Sébastien ARROUET
M. Aurélien BRUNETIERE donne procuration à Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Dominique VIGNAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

06. Centre communal d'action sociale (CCAS) – Fixation du nombre des membres du conseil d'administration Election des représentants de la commune

Monsieur le Maire rapporte :

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire et comprend en nombre égal au maximum :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal,
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mais participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Selon les articles L.123-6 et R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, « le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal », et « Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret ».

Selon les articles Article R123-7, il appartient également au conseil municipal de fixer, par délibération, le nombre des membres du conseil d'administration de cet établissement public administratif communal.

Outre le Président, il est proposé de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (5 membres élus, 5 membres nommés)

DECISION

Sur proposition de la commission plénière et après vote à bulletin secret, le Conseil municipal, par 34 bulletins de vote de la liste soumise et 1 bulletin de vote nul :

• Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	35
• Nombre d'enveloppes vides	0
• Nombre de bulletins trouvés dans les enveloppes	35
• Nombre de bulletins blancs	0
• Nombre de bulletins nuls	1
• Suffrages exprimés	34

- **FIXE** à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, en plus du Président, membre de droit.

- **ELIT**, après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :

- Madame Emmanuelle RENAUD Liste de la majorité
- Madame Brigitte RAIMBAULT Liste de la majorité
- Madame Linda PAYET Liste de la majorité
- Monsieur Sébastien ARROUET Liste de M. ARROUET
- Monsieur Aurélien BRUNETIERE Liste de Mme MAISONNEUVE

pour siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 17 JUIL. 2020
Et par publication le : 17 JUIL. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 juillet 2020

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

